TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 19 AOUT 2024

| Décisions du Maire n°005/2024 | Budget principal Mme le Maire informe le conseil municipal de dépenses engagées : - diagnostic amiante et plomb pour le foyer club - renouvellement de mobilier dans la salle du conseil municipal - achat d'un four micro-ondes et d'un congélateur pour le foyer-club haut - achat d'éléments de rangement pour les archives et de meubles pour l'école - achat d'un abri de stockage extérieur pour l'école - fourniture et pose d'un city-stade et aménagement de piste - achat de matériel pour la réalisation de 2 coffrets électriques L'assemblée prend acte de ces décisions prises par le Maire suite à une délégation du conseil municipal au Maire. | |
|-------------------------------------|---|--|
| Délibération n°2024/033 | Aménagement du Centre-Bourg : convention de mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. 87 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Dans le cadre d'une dynamique de revitalisation de Centre-Bourg et afin d'avoir une réflexion plus globale, Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec le C.A.U.E 87 pour une mission d'accompagnement sur une réflexion d'aménagement du Centre-Bourg. Cette convention annule et remplace celle signée le 10 octobre 2023 avec le CAUE 87 concernant l'aménagement des abords de la salle polyvalente | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2024/034 | Convention fourrière avec la SPA de LIMOGES Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer pour l'année 2024, une convention fourrière avec la SPA de LIMOGES pour l'enlèvement et la garde des animaux errants sur la voie publique | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2024/035 | SYGESBEM: Convention d'assistance à l'entretien et à la construction dans le cadre d'une mutualisation des services relative au programme d'amélioration des voies communales – année 2024 Suite aux travaux de réfection de la VC n°9 « Les petits Breuils » programmés dans le cadre de la mutualisation des services avec le SYGESBEM Le Conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer cette convention avec | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2024/036 | le SYGESBEM pour l'année 2024. Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) Suite au transfert de la compétence assainissement au 1 ^{er} janvier 2025 et de la compétence eau au 1 ^{er} janvier 2026 à la CCHLeM, le conseil communautaire de la CCHLeM, par délibération en date du 24 juin 2024, a approuvé ses nouveaux statuts Le Conseil municipal approuve les statuts de la CCHLeM | Approuvée par 8 voix pour et 7 abstentions |
| Délibération n°2024/037 | Marché alloti de travaux d'assainissement à Noussat – Sissac et Avenue du stade – Choix des entreprises Suite à un appel d'offres lancé selon la procédure d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement de Sissac, Avenue du Stade et pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Noussat , et au vu du rapport d'analyses des offres établi par VRD'Eau Le Conseil municipal, retient les entreprises suivantes : Lot n°1 réseaux Sissac : Ent. SOTEC pour 135 009.08 € HT Lot n°2 réseaux Av.du Stade : Ent SADE pour 101 357.22 € HT Lot n°3 station Noussat : Ent. SOTEC pour 119 000.40 € HT et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ces marchés | Approuvée à l'unanimité |

| Délibération n°2024/038 | Approbation du règlement intérieur de la garderie Afin de prendre en compte la nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2024 : plus d'école le mercredi matin et sortie des élèves à 16h30 (La gratuité de la garderie se fera de 8h30 à 9h et de 16h30 à 16h45) | Approuvée à l'unanimité |
|----------------------------|---|----------------------------|
| | Le Conseil municipal, approuve le nouveau règlement intérieur de la garderie municipale applicable à compter de la rentrée scolaire 2024-2025. | |
| Délibération n°2024/039 | Admission de titres en créances éteintes Suite à la décision en date du 23 mars 2024 de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Vienne d'effacer les dettes de 2 foyers (dettes cantine/garderie), Le conseil municipal décide d'admettre en créances éteintes des titres de recettes pour un montant global de 680.00 € | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2024/040 | Participation allouée aux familles pour les enfants domiciliés sur la commune et fréquentant l'école de musique de BELLAC – 1 ^{er} trimestre année scolaire 2024-2025 Au vu des tarifs appliqués par la commune de BELLAC pour le 1 ^{er} trimestre 2024-2025 concernant l'école de musique, (école pour laquelle une réflexion est engagée pour son transfert à la communauté de communes) | Approuvée à l'unanimité |
| | Le conseil municipal décide de verser pour le 1 ^{er} trimestre 2024-2025, une participation aux familles domiciliées sur la commune et dont les enfants mineurs (- de 18 ans au 01.09.2024) sont inscrits à l'école de musique de BELLAC - Jardin musical, Eveil et Pré-solfège : 50 € - Formation musicale et instrumentale : 100 € - Formation musicale ou instrumentale : 60 € - Atelier créatif handi-musique : 30 € | |
| Délibération n°2024/041 | G.V.A. (Groupe de Vulgarisation Agricole) de Mézières sur Issoire et BELLAC et Association Haut Galop Limousin — attribution d'une subvention 2024 Suite aux demandes de subventions soumises à l'assemblée, Le conseil municipal décide de verser une subvention de : - 50 € au G.V.A. de Mézières sur Issoire et Bellac - 200 € à l'association Haut Galop Limousin pour l'épreuve sportive international de tir à l'arc à cheval qui aura lieu du 17 au 24 août 2024 sur le domaine de Gauchoux | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2024/042 | Fondation du Patrimoine – Appel au don pour la préservation du village martyr d'Oradour/Glane Les ruines du village martyr d'Oradour/Glane, haut lieu de mémoire de la 2 ^{nde} guerre mondiale, soumises aux intempéries et aux effets du temps, nécessitent de gros travaux conservatoires. Le conseil municipal décide de faire un don de 200 € pour la restauration du village martyr d'Oradour/Glane | Approuvée à l'unanimité |

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 19 août 2024 a été affiché et publié le 23 août 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire Patricia MARCOUX LESTIEUX

